

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 juillet 2016

Référence
2016-35

Objet de la délibération
Actualisation du plan de financement relatif à l'animation du réseau des Bistrots de Pays®

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	21

Date de la convocation
1 ^{er} /07/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 11 juillet à 18 heures 30 minutes ; le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : HENRISSAT Martine, LAVOCAT Marie-Claude, ROSSIGNEUX Yvette, GUILLEMY Christine, RETOURNARD Bernadette.

MM : EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, COSSON Claude, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, CLOSS Patrice, BOICHOT Jacky, COGNON Didier, COMBRAY Dominique, LEFEBRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, VIARD Patrick, WATREMETZ Jean-Marie, LACROIX Nicolas.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOFFROY Marie-France à Nicolas LACROIX, M. MENET Michel à Stéphane MARTINELLI

Excusé(s): Mme NEDELEC Anne-Marie,
MM: Michel ANDRE, Jonathan HASELVANDER, GUY Bernard, MAILLOT Denis, Pascal BABOUOT.

Actualisation du plan de financement relatif à l'animation du réseau des Bistrots de Pays®

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que le Syndicat exerce de plein droit « l'élaboration d'un projet de territoire dans le but de favoriser un développement équilibré et durable du territoire »,

CONSIDERANT que la création du Syndicat au 1^{er} janvier 2016 a entraîné de facto le transfert des

compétences du Pays au Syndicat,

CONSIDERANT l'accord d'utilisation et de distribution de la marque Bistrots de Pays® du 1er octobre 2013.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention conformément au plan de financement actualisé ci-dessous, concernant l'animation du réseau des Bistrots de Pays :

DEPENSES	TTC	HT	RECETTES	
PROMOTION Brochure Bistrot de Pays	2 000.00 €	1 666.67 €	LEADER (64%) Conseil régional (16%) SM Pays de Chaumont (20%)	2 190.55 €
PROMOTION Sets de table	1 480.00 €	1 233.33 €		547.64 €
ORGANISATION JOURNEE Découverte produits du terroir	600.00 €	522.73 €		684.54 €
TOTAL	4 080.00 €	3 422.73 €	TOTAL	3 422.73 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'approuver le projet et le plan de financement

2° D'autoriser le Président à solliciter les subventions

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 20 JUIL. 2016

